

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Die Patrouille Suisse ist kein Hobby, sie stärkt die  
Verteidigungsfähigkeit der Schweiz (Mo. 24.3720)**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Lévêque, Antoine

## Bevorzugte Zitierweise

Lévêque, Antoine 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Die Patrouille Suisse ist kein Hobby, sie stärkt die Verteidigungsfähigkeit der Schweiz (Mo. 24.3720), 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 21.06.2025.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Landesverteidigung</b>	1
Ausrüstung und Beschaffung	1

# Abkürzungsverzeichnis

**VBS** Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport

**SiK-SR** Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates

**armasuisse** Officie fédérale de l'armement

---

**DDPS** Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

**CPS-CE** Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats

**armasuisse** Bundesamt für Rüstung

# Allgemeine Chronik

## Landesverteidigung

### Ausrüstung und Beschaffung

**MOTION**  
DATUM: 18.09.2024  
ANTOINE LÉVÊQUE

Le conseiller aux Etats bernois Werner Salzman (udc, BE) souhaite que la Patrouille Suisse, le dispositif de formation de vol acrobatique de l'armée, soit maintenue par le Conseil fédéral. Selon cet élu, l'armée devrait continuer à utiliser les avions F-5 Tiger dont elle dispose pour y parvenir. Il a donc déposé une **motion** afin que le gouvernement réponde à cette demande. Selon cet élu, la valeur des avions utilisés dans le cadre de la Patrouille Suisse (les F-5 Tiger) ne saurait être remise en cause, puisque la Suisse a notamment vendu certains de ces avions à l'armée américaine, qui les utilise pour certains entraînements. Ce n'est pourtant pas ce qu'a indiqué le Conseil fédéral dans un avis publié le 14 août 2024. Il estime en effet que ces avions sont devenus obsolètes et que leurs coûts d'exploitation s'élèvent à CHF 40 milliards par année. Le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) envisage donc de **maintenir en activité la Patrouille Suisse**, mais en utilisant un autre type d'avion. A cet égard, le gouvernement précise que le F/A 18 ne pourra lui non plus être utilisé dans le cadre de ces exercices, puisqu'il doit avant tout assurer la protection de l'espace aérien jusqu'à la livraison des F-35 A.

Lors de l'examen de cet objet par le **Conseil des Etats**, le sénateur Hans Wicki (plr, NW) a fait savoir qu'il déposait une **motion d'ordre** demandant de **renvoyer** la motion Salzman à la Commission de la politique de sécurité de la chambre haute (**CPS-CE**), afin que les coûts liés au maintien en activité de la Patrouille suisse puissent être établis sérieusement. Werner Salzman a indiqué qu'il était d'accord avec cette manière de procéder, notamment parce que les coûts dont parlait le Conseil fédéral dans son message du 14 août concernaient l'ensemble des F-5 Tiger dont dispose l'armée, et non pas uniquement les coûts qui relèvent de la Patrouille Suisse. La motion d'ordre Wicki concernant la motion déposée par Werner Salzman a été acceptée tacitement. La motion Salzman sera donc renvoyée en commission pour **examen préalable**.<sup>1</sup>

**MOTION**  
DATUM: 08.11.2024  
ANTOINE LÉVÊQUE

La Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS-CE) a procédé à l'examen de la **motion** Salzman, qui demande de **continuer à utiliser des avions F-5 Tiger pour les vols acrobatiques de la Patrouille Suisse**. La majorité de la CPS-CE a estimé que le maintien en activité de ces avions générerait des coûts que la Confédération ne pourrait pas assumer à un moment où elle dispose de peu de moyens financiers et où la situation géopolitique est très tendue. Selon la majorité de la commission, l'argent dont dispose l'armée doit plutôt servir à développer les moyens qu'elle utilise pour protéger le pays. Le maintien en activité des F-5 ne permettrait d'atteindre cet objectif que de manière marginale. En outre, l'argent investi dans le maintien de ces avions limiterait la possibilité de l'armée à réaliser d'autres investissements.

Les défenseurs de la position opposée ont quant à eux affirmé que la Patrouille Suisse donnait une bonne image de l'armée en Suisse et à l'étranger. Puisqu'elle permettrait de montrer de quoi sont capables les pilotes suisses, elle jouerait un rôle important dans la stratégie de dissuasion du pays. Cette position n'a pas convaincu la majorité des membres de la commission, puisque la **CPS-CE préconise le rejet** de l'objet par 6 voix contre 6 et 1 abstention, avec la voix prépondérante de la présidente.<sup>2</sup>

**MOTION**  
DATUM: 02.12.2024  
ANTOINE LÉVÊQUE

Après l'examen de la motion Salzman par le **Conseil des Etats**, qui demande au Conseil fédéral de **maintenir en activité** les avions **F-5 Tiger** dans le cadre des activités de la **Patrouille Suisse**, les membres du Conseil des Etats ont débattu du bien-fondé de cet objet. S'exprimant au nom de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS-CE), la conseillère aux Etats Andrea Gmür-Schoenenberger (centre, LU) a appelé ses collègues à rejeter la motion en arguant que cet investissement ne serait pas d'une grande utilité à un moment où la Confédération doit se recentrer sur les missions principales de l'armée en renforçant la capacité de défense de la Suisse. Elle a néanmoins tenu à évoquer la position de la minorité de la commission, qui estime notamment que la Patrouille Suisse est un symbole important pour une grande partie de la population. C'est ce qu'a indiqué Werner Salzman (udc, BE), l'auteur de la motion, lorsqu'il a pris la parole pour inciter les parlementaires à voter pour son objet. Il a également fait part de son étonnement face au fait que les Américains accordent

une grande valeur aux F-5 Tiger – ils en ont acheté via armassuisse –, alors que les autorités suisses se montrent beaucoup moins enthousiastes relativement à l'utilisation de ces avions.

Par la suite, d'autres sénatrices et sénateurs ont fait part de leur opposition à la motion Salzmänn. Ce fut par exemple le cas de Pacal Broulis (plr, VD), qui a estimé que l'enjeu du débat n'était pas la suppression de la Patrouille Suisse, mais le maintien en activité d'avions devenus «obsolètes». Charles Juillard (centre, JU), qui a incité ses collègues à soutenir la motion Salzmänn, a indiqué qu'il n'était pas opposé par principe au remplacement des F-5 utilisés dans le cadre des activités de la Patrouille Suisse, mais qu'il voulait «voir pour croire», puisqu'il avait encore des doutes sur la manière dont ce changement pouvait être opéré.

Lorsqu'elle a pris la parole pour défendre la position du gouvernement, la ministre de la défense Viola Amherd a tenu à préciser que le Conseil fédéral n'avait aucune intention de mettre fin à la Patrouille Suisse, mais souhaitait qu'elle puisse poursuivre ses activités avec une flotte moins polluante et meilleur marché. Elle a par ailleurs indiqué que si le Conseil fédéral ne pouvait pas donner plus de détails sur les avions qui remplaceront les F-5, c'était parce que le Parlement ne s'était pas encore prononcé sur le maintien ou non de la Patrouille Suisse.

La **motion** a été **rejetée** par 25 voix contre 19 et aucune abstention.<sup>3</sup>

---

1) BO CE, 2024, p. 833

2) Communiqué de presse CPS-CE du 8.11.24

3) BO CE, 2024, p. 996 ss.